

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE GIRONDE INDIVIDUEL SPORT DANS L'ENTREPRISE

➤ ARTICLE 1

Le championnat départemental de Gironde individuel Sport dans l'Entreprise est organisé par la commission corporative départementale. Il est ouvert à tous les clubs corporatifs affiliés à la FFTT et régulièrement à jour de leur cotisation et aux joueurs et joueuses **titulaires de la qualification corporative**, licenciés loisirs ou compétitions

➤ ARTICLE 2 –

Pour tout ce qui n'est pas écrit dans le présent règlement, il est fait référence aux règlements sportifs fédéraux applicables à toutes les compétitions officielles.

➤ ARTICLE 3

Les droits d'engagements sont fixés par le Comité départemental sur proposition de la commission.

➤ ARTICLE 4 – Déroulement de la compétition

Plusieurs tableaux sont organisés :

Tableau 1 – Classés de 500 à 699

Tableau 2 – Classés de 500 à 999

Tableau 3 – Classés de 500 à 1299

Tableau 4 – Toutes séries.

Les joueurs inscrits sont répartis par catégorie de classement dans des poules et les premiers et deuxièmes de poule se rencontrent dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur.

Une coupe sera remise au vainqueur de chaque tableau et une médaille au finaliste.

ARTICLE 5 – Calendrier

Les rencontres sont disputées aux dates fixées par la commission corporative, l'heure officielle étant à 18h30. Une soirée sera consacrée aux tableaux 1 et 3 et une autre, semaine suivante, aux tableaux 2 et 4.

Possibilité de s'engager à un tableau par soirée.